

## REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs – Canton de Besançon 1  
Commune de DANNEMARIE SUR CRETE



ANNEE 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 septembre 2022 – **Annule et Remplace**

**L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à vingt heures,**

Les membres du conseil municipal de la commune de Dannemarie sur Crête (**15 membres en exercice**) se sont réunis, après convocation en date du 06 septembre 2022, sous la présidence de M. Sébastien PERRIN, maire de la commune.

**Présents : 11**

Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER – Adeline ALVES-COUTHINO - Pascal BILON - Benoît COELO – Grégory PAUL – Mathilde REMY (épouse COURTOIS)

**Procurations : 1** : Marie-Thérèse FIGUET a donné procuration à Jean-Luc BARBIER

**Absents excusés** : Estelle ECARNOT **Absents** : Laili AKIDI, Vincent LEGUYON,

**Nombre de Votants : 12**

**Préambule**

- Contrôle du quorum :
- Désignation du secrétaire de séance : Grégory PAUL

Ouverture de la séance à 20H00

**DELIBERATION 2022 09 13- 45****Modification des tarifs des salles communales pour les partenaires**

Le maire rappelle :

- L'utilisation des salles communales est proposée aux associations régies par la loi 1901 déclarées et légalement constituées, aux syndicats, aux partis politiques, aux autres organismes publics ou privés dotés de la personnalité morale, ainsi qu'aux particuliers.
- Les associations de Dannemarie sur Crête bénéficient, à titre gracieux, des salles communales pour une activité régulière et/ou une utilisation ponctuelle liée à une réunion ou à une manifestation.
- L'utilisation de certaines salles est possible ponctuellement pour des associations extérieures par arbitrage du maire.
- Pour les particuliers de Dannemarie sur Crête, les salles de l'espace polyvalent peuvent être louées pour des réunions à caractère privé telles que mariage sur la commune, baptême, anniversaire, selon le règlement adopté le 12 10 2021.
- La salle de convivialité peut être louée pour des événements privés non dansants. Elle est mise à disposition gratuitement lors d'enterrement sur la commune.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Espace polyvalent	les 3 salles + la cuisine	le week-end	Samedi & dimanche	800 €
Espace polyvalent	grande salle n° 3 + cuisine	le week-end	Samedi & dimanche	500 €
Espace polyvalent	salles 1 et 2 (moyenne + petite)	le week-end	Samedi & dimanche	300 €
		La journée	En semaine	200 €
Salle de convivialité		le week-end	Samedi & dimanche	300 €
		La journée	Du lundi au dimanche	200 €

Pour les entreprises ou assimilées de la commune : 1 600 € par jour pour l'Espace Polyvalent (toutes les salles et la cuisine).  
Ce rappel fait, le maire propose les tarifs suivants pour **la location de l'Espace Polyvalent aux partenaires : 500 €**, la journée en semaine.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, la proposition du maire**  
par 12 voix POUR 0 voix CONTRE

Le secrétaire de séance, Grégory PAUL

Le maire, Sébastien PERRIN

